

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 18 décembre 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

36

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandax).

N°2025/N°215

OBJET : EAU POTABLE - VALIDATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX POUR LA FACTURATION EN REGIE DE L'EAU POTABLE ET POUR LE SUIVI D'EXPLOITATION

Madame Hélène VAGINAY, Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement, indique que dans le cadre du transfert de la compétence eau potable et afin de poursuivre la facturation de l'eau et de l'assainissement sur les 6 communes en régie directe en 2026, à savoir Arcinges, Ecoche, Belleroche, Mars, Le Cergne et St Germain la Montagne, 6 conventions de mise à disposition des agents communaux en charge de la facturation pour une durée d'un an maximum, le temps pour l'intercommunalité de faire l'acquisition d'un logiciel dédié et de transférer dans de bonnes conditions les bases de données existantes.

Arcinges 40 h maximum (facturation au réel)

Ecoche 85 h maximum (facturation au réel)

Belleroche 60 h maximum (facturation au réel)

Mars 80 h maximum (facturation au réel)

Le Cergne 90 h maximum (facturation au réel)

St Germain la Montagne 35 h maximum (facturation au réel)

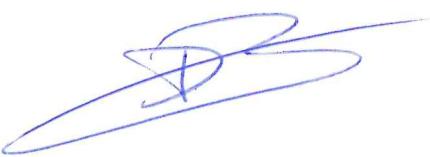
Aussi pour faciliter l'exploitation courante sur les communes de St Germain la Montagne et Belleroche, il est envisagé la mise à disposition de leur agent communal technique chacun pour 160h maximum (facturation au réel) par an sur 3 ans.

Par ailleurs, afin de poursuivre les missions liées aux démarches de Déclarations d'Utilité Publiques (DUP) et aux travaux de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Belmont de la Loire, il est envisagé la mise à disposition de leur agent communal technique pour 200 h maximum par an (ce volume intègre la mission déjà ponctuellement confiée à cette agente de rédaction d'actes authentiques en la forme administrative) sur les années 2026 et 2027 (facturation au réel).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer les conventions telles que décrites ci-dessus avec les communes d'Arcinges, Ecoche, Belleroche, Belmont de la Loire, Mars, Le Cergne et St Germain la Montagne,
- dit que les dépenses sont prévues au budget eau potable.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251218-DELIB2025-215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025